

**NOTE D'INFORMATION**

Présenté par : Francis LANGLADE  
Maud LELIEVRE

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN - Acquisition de mobilier de bureau administratif pour la ville de Saint Denis - Insertion d'une clause environnementale concernant la provenance du bois.**

Suite à l'appel d'offres ouvert européen concernant l'acquisition de mobilier de bureau, il est proposé :

- Un additif dans le règlement de consultation concernant l'insertion du critère de «performance environnementale» comme critère de jugement des offres sur les lots comportant du mobilier en bois.
- Un additif sur le cahier des charges techniques particulières concernant l'incitation pour les entreprises à prendre en compte la norme FSC ou, à défaut, l'utilisation d'un bois local équivalent, afin d'éviter tout risque d'infructuosité. L'utilisation de ces deux processus de fabrication n'est pas imposée aux entreprises ; néanmoins, toutes celles qui auront déjà pris en compte ces normes seront favorisées dans le jugement des offres.

Cette norme FSC créée en 1993 est un label du Forest Stewardship Council qui garantit aux consommateurs que leurs produits en bois proviennent de forêts aménagées de façon durable. Les principes du FSC reposent notamment sur le respect des traités internationaux, celui des droits des peuples autochtones, des travailleurs forestiers et des communautés locales. Le respect de la diversité biologique des écosystèmes et de l'environnement en général sont également au centre des préoccupations, notamment la restauration et la conservation des forêts naturelles. Pour respecter les principes de développement durable, il est par exemple conseillé de replanter des arbres de manière responsable, à mesure des abattages. Pour obtenir le label FSC, il faut disposer d'un suivi régulier destiné à évaluer la condition de la forêt, les rendements des produits forestiers, la filière bois, les opérations de gestion et leurs impacts sociaux et environnementaux. Ce label a été créé par l'ONG FSC, qui rassemble entre autres Greenpeace, les Amis de la Terre et WWF.

Pour cela les forêts tempérées européennes présentent une alternative sérieuse aux difficultés qui peuvent être rencontrées dans l'achat de bois tropical écocertifié FSC (voir tableau ci-joint).

Les forêts certifiées dans le monde représentent plus de 10 millions d'hectares dont plus de 70% des forêts sont présentes en Suède, Pologne, États-Unis notamment.

Concernant l'additif apporté sur le règlement de consultation, la pondération des critères de jugement des offres a également été rajoutée.

1. Valeur Technique (notamment le délai de garantie, la diversité des produits, la pérennité du mobilier) (coefficient 5)
2. Qualité fonctionnelle et esthétique (nombre de coloris possibles, facilité d'entretien, système anti-bruit) (coefficient 5)
3. Prix des prestations (prix du devis estimatif; rabais général sur catalogue en cas de proposition équivalente) (coefficient 5)
4. Performances environnementales (coefficient 3) pour :  
Lot n°2 : Bureaux, plan de travail, tables de réunion  
Lot n°5 : Mobilier de direction  
Lot n°6 : Mobilier d'accueil
5. Délai de livraison (coefficient 3)

\*  
\* \*

En conclusion, il est demandé aux membres du Bureau Municipal de se prononcer sur ce dossier.